



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

### **ENFANCE – JEUNESSE :**

Adoption des séjours de  
vacances été 2025

**Délibération  
n°2025/07**

**10 MARS 2025**

Date de la convocation :  
4 mars 2025

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 13 mars 2025  
et de son affichage  
électronique

L'An deux mil vingt-cinq, le dix mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCUSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, VINCENT Nicolas.

### **Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme MULET Mercedes qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LÉCAUDÉ Katy, Mme CRESSON Séverine qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER Christelle, Mme GANAYE Brigitte qui a donné pouvoir à M. DEMANNEVILLE Christian, Mme FAVRY BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

### **Était absent :**

M. DA SILVA Maxime.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 28

**ENFANCE - JEUNESSE : Adoption des séjours de vacances été 2025.**

Madame Christelle Lemonnier, Conseillère municipale délégué chargée de la Famille et du Conseil Municipal des Enfants présente à l'assemblée les projets de séjours de vacances prévus par le Pôle Temps de l'Enfant et de la Famille pour la saison 2025 pour les enfants de 6 à 10 ans et les adolescents de 11 à 15 ans.

**SÉJOUR DE VACANCES 6/10 ANS :**

Il est proposé un séjour du 2 au 8 août 2025 à Cherbourg, dans la Manche, pour 23 enfants et 4 encadrants (3 animateurs + 1 directeur).

Le groupe sera hébergé en pension complète au centre de Collignon et le transport sera effectué en minibus.

Les activités proposées : Char à voile / Piscine / Equitation / Optimist / Cité de la Mer / Cerf-volant / Baignade et jeux sur la plage / Veillées

Budget prévisionnel : 11 758.84 € / Coût par enfant : 511.25 €

Tarifs en fonction du quotient familial :

<b>Quotient familial</b>	<b>Prise en charge commune</b>	<b>Reste à charge des familles</b>
T1/ T2	306.75 € (60 %)	204.50 € (40 %)
T3 / T4	255.63 € (50 %)	255.63 € (50 %)
T5 / T6	230.06 € (45 %)	281.19 € (55 %)
T7 / T8	204.50 € (40 %)	306.75 € (60 %)
T9 / T10	153.38 € (30 %)	357.87 € (70 %)
HC (Hors Commune)	0,00 € (0 %)	511.25 € (100 %)

**SÉJOUR DE VACANCES 11/15 ANS :**

Il est proposé un séjour du 19 au 26 Juillet 2025 à Avrillé les Ponceaux, en Indre et Loire, pour 15 enfants et 3 encadrants (2 animateurs + 1 directeur).

Le groupe sera hébergé en gestion libre dans un gîte de groupe et le transport sera effectué en minibus.

Les activités proposées : Zoo de Beauval / Canoé kayak sur la Vienne / Aqua park / Escape Game au château de Chinon / Accrobranche / Baignade et plage en lac / Veillées.

Budget prévisionnel : 7 256.17 €

Coût par enfant : 483.74 €

Tarifs en fonction du quotient familial :

<b>Quotient familial</b>	<b>Prise en charge commune</b>	<b>Reste à charge des familles</b>
T1/ T2	290.24 € (60 %)	193.50 € (40 %)
T3 / T4	241.87 € (50 %)	241.87 € (50 %)
T5 / T6	217.68 € (45 %)	266.06 € (55 %)
T7 / T8	193.50 € (40 %)	290.24 € (60 %)
T9 / T10	145,12€ (30 %)	338.62 € (70 %)
HC (Hors Commune)	0,00 € (0 %)	483,74 € (100 %)

Cette proposition ayant été validée par la Commission Finances – Budget lors de sa séance du mercredi 5 mars 2025 et par la Commission des Affaires Scolaires, Périscolaires, Petite Enfance, Jeunesse et Famille lors de sa séance en date du jeudi 27 février 2025, après en avoir délibéré l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 28 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'adopter les séjours de vacances 2025 tels que proposés ci-dessus, pour les enfants de 6 à 10 ans, pour un coût total de 11 758.84 € et pour les adolescents de 11 à 15 ans, pour un coût total de 7 256.17 €, dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*